

L'habitat inclusif DANS LE PARC SOCIAL EN ÎLE-DE-FRANCE :

Une solution pour répondre aux besoins de logement de personnes âgées et en situation de handicap aux faibles ressources



Affil

Association francilienne pour favoriser
l'insertion par le logement

QU'EST-CE QUE L'HABITAT INCLUSIF ?

L'habitat inclusif est une solution de logement pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap qui souhaitent vivre chez elles mais en communauté, avec un accès facilité aux services du quotidien.

L'habitat inclusif se différencie des établissements médico-sociaux (EHPAD, résidences autonomie, ou encore foyers de vie pour personnes en situation de handicap). Il s'adresse à des personnes qui font le choix de vivre dans des logements autonomes tout en partageant des espaces communs et un projet de vie sociale.

Pourquoi DÉVELOPPER L'HABITAT INCLUSIF DANS LE PARC SOCIAL ?

Anticiper les besoins de votre territoire :

D'ici 2050, la part de Franciliens âgés de plus de 65 ans devrait doubler, passant de 11% à 24%¹ ; une population dont 4,6 % bénéficient en 2022 des minima sociaux pour la vieillesse (ASV et ASPA)². La région compte aussi 170 794 bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), chiffre en augmentation depuis 2016³.

Répondre aux besoins d'autonomie et de lien social :

D'après l'Observatoire de la philanthropie, 90% des personnes âgées souhaiteraient se maintenir à domicile, tandis que 32% des personnes avec un handicap ou une maladie chronique éprouvent un sentiment de solitude presque quotidien⁴.

Favoriser la dignité et l'accès au logement ordinaire pour tous :

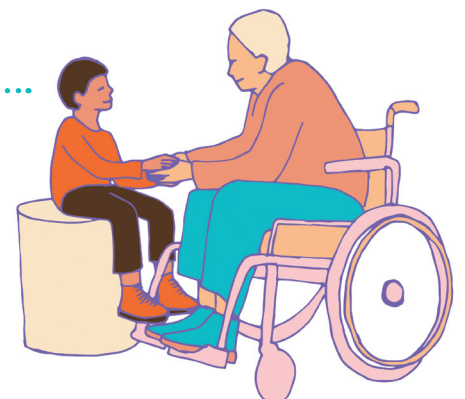
Renforcer l'offre de la commune pour les personnes vieillissantes et en situation de handicap ainsi que leurs familles, avec une solution accessible sur le plan financier.

¹ Rapport interministériel sur l'Adaptation des logements, des villes, des mobilités et des territoires au vieillissement de la population, Luc Broussy, 2021.

² DREES, L'Enquête sur les minima sociaux de vieillesse, 2022. ASV = Allocation supplémentaire vieillesse, ASPA = Allocation de solidarité aux personnes âgées

³ Handidonnées Île-de-France, 2022. AAH = Allocation aux adultes handicapés

⁴ Mission « Vivre chez soi, » ; Solitude et handicap ou maladie chronique... la double peine. Observatoire de la Philanthropie, 2018.





10 bonnes raisons

POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HABITAT INCLUSIF

dans le parc social sur votre territoire

01.

Des projets accessibles pour toutes les personnes âgées et/ou en situation de handicap, quelles que soient leurs capacités financières.

.....

02.

Des projets dotés d'une animation financée par l'Aide à la Vie Partagée. *Voir focus page suivante.*

.....

03.

Une diversité de partenaires financiers pour soutenir les projets : la CNAV, la CNSA, l'AGIRC-ARRCO, ou encore les collectivités territoriales.

.....

04.

Des bailleurs sociaux qui assurent une qualité architecturale des projets, avec des logements adaptés aux besoins de personnes vieillissantes et/ou en situation de handicap.

.....

05.

Des petites unités de 10 à 15 logements en construction neuve ou insérés dans le parc existant, dans une même résidence ou dans le diffus à l'échelle d'un quartier.

06.

Des attributions dans les logements sociaux simplifiées pour faciliter l'entrée dans les lieux des personnes qui font le choix éclairé de vivre en habitat inclusif.

.....

07.

Une gestion professionnalisée de l'animation de la vie partagée, confiée à une association spécialisée ou assurée par le bailleur lui-même.

.....

08.

Un projet de vie sociale et partagée impulsée par un coordonnateur qui soutient les habitants. *Voir focus page suivante.*

.....

09.

Des projets qui réussissent grâce à leur implantation dans le quartier et qui deviennent des points de repère pour le voisinage et les associations locales.

.....

10.

Une solution de logement appréciée par les habitants.

Témoignage

« Il se trouve que moi, j'ai beaucoup besoin de l'aide des autres pour fonctionner, pour vivre normalement. Le fait d'être là dans l'habitat inclusif, par rapport au foyer où j'ai vécu pendant deux ans, c'est que là je suis libre. Je suis chez moi, avec mes colocs. »

ADRIEN,
Colocataire de l'habitat inclusif
75 de la Fondation Falret,
bailleur Seqens, à Paris.

Témoignage

« Depuis la retraite je ne faisais rien, là où j'étais avant, il n'y avait rien. Ici ça a changé beaucoup de choses, il y a des activités, des ateliers, des sorties, le contact avec les gens, les voisins, tout le monde. »

ALI,
Résident à la Maison d'Aspasie,
gestion et propriété Habitat et
Humanisme Île-de-France,
Arcueil (92).

L'Aide à la Vie Partagée : le financement socle de l'habitat inclusif

- 5 000 à 10 000 euros par an, par habitant signataire de la convention de vie sociale et partagée
- Octroyée par le Département et cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA)
- Finance le poste du coordonnateur et les activités
- L'aide est individuelle mais perçue par les porteurs de projet

Le coordonnateur, interlocuteur privilégié des partenaires locaux. Il a pour missions :

- La coordination du projet dans ses différentes dimensions (lien social mais aussi gestion budgétaire, animation partenariale, etc.)
- La veille et repérage de besoins non-couverts,
- L'orientation vers les partenaires adaptés pour favoriser l'accès aux droits (CCAS, mairie, hôpital...)
- Le soutien à la convivialité en impulsant et en régulant une dynamique collective, via la programmation d'activités, l'animation des espaces communs, la mobilisation d'associations locales

Les profils des coordonnateurs sont variés, selon les compétences à mobiliser, en fonction des besoins des habitants.

Comment se mobiliser EN TANT QUE COLLECTIVITÉ LOCALE POUR L'HABITAT INCLUSIF

- **Contribuer** au projet social dès sa création
- **Prêter des locaux** pour aider à l'animation de la vie sociale et partagée
- **Contribuer au financement du projet** sur ses différents volets (investissement, ingénierie, animation, utilisation des espaces communs en tant que tiers lieu...)
- **Identifier les habitants** âgés ou en situation de handicap du territoire pouvant profiter de cette offre de logement
- Favoriser la réussite du projet en facilitant **l'animation du partenariat local et le recours aux services de droit commun**



Contactez-nous



Pour vous lancer dans le développement de l'habitat inclusif dans le parc social dans votre territoire, retrouvez des ressources sur le site de l'AFFIL :

<http://www.affil.fr/habitat-inclusif-et-reacutesidences-intergeacuteneacuterationnelles.html>

Pour plus d'informations ou pour rencontrer nos adhérents engagés pour l'habitat inclusif, contactez l'AFFIL : contact@affil.fr

